

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires
La demande de renseignements (aussi appelée Lettre
d'intérêt)

Title - Sujet Service de soutien logistique	
Solicitation No. - N° de l'invitation W2B03-140007/A	Date 2013-08-15
Client Reference No. - N° de référence du client W2B03-140007	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$VIC-242-6281
File No. - N° de dossier VIC-3-36074 (242)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-09-16	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Szczesniak, Michal	Buyer Id - Id de l'acheteur vic242
Telephone No. - N° de téléphone (250) 363-8312 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG 211D PO BOX 17000 STATION FORCES VICTORIA British Columbia V9A7N2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Solicitation No. - N° de l'invitation

W2B03-140007/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W2B03-140007

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VIC-3-36074

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic242

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

La demande de renseignements

Service de soutien logistique Demande de renseignements

1. Aperçu

La présente demande de renseignements (DDR) ne constitue pas une occasion de soumissionner, mais plutôt une occasion de permettre à l'industrie de fournir des renseignements visant à répondre à des besoins éventuels. En l'espèce, les fournisseurs désirent obtenir les commentaires des membres de l'industrie sur leur capacité à offrir éventuellement des services de soutien logistique déployés pour la Marine royale canadienne (MRC), selon les modalités décrites dans la présente, avant l'attribution de documents d'invitation à soumissionner officiels.

La présente DDR est émise par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pour le compte du ministère de la Défense nationale (MDN). Elle vise à recueillir des renseignements pour aider à l'élaboration d'une stratégie d'approvisionnement visant à répondre aux besoins de la Marine dans divers ports du monde. Le MDN doit obtenir des services de soutien déployés pour le compte de la MRC dans les ports étrangers où le service de soutien prévu au contrat est requis sur demande. Une description du besoin est fournie à l'annexe A. Aux fins de la présente DDR, les termes « vendeur », « fournisseur », « entrepreneur », « industrie » et « agent » sont interchangeables.

Nous encourageons les répondants à fournir des idées et des suggestions sur la façon dont la demande de propositions éventuelle (prix, éléments d'évaluation, portée des travaux, etc.) pourrait être structurée.

Il est à noter qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas d'exigences fermes d'acquisition. Une demande de soumissions sera publiée ultérieurement lorsqu'un besoin en matière d'approvisionnement aura été fermement établi.

La participation à cette DDR est entièrement facultative et ne constitue pas une pré-qualification du marché, ni un pré-requis pour participer à toute demande de propositions subséquente de TPSGC.

2. Objet

La rétroaction fournie dans le cadre de cette DDR aidera le Canada à comprendre la viabilité des stratégies d'approvisionnement proposées pour ce marché et à permettre une révision si l'industrie fonctionne d'une autre façon.

La DDR peut aider le Canada à :

- déterminer s'il y a lieu d'aller de l'avant avec les exigences ou les stratégies tel que prévu à l'heure actuelle, et si oui, poursuivre l'élaboration de la planification interne et l'approbation des documents qui pourraient déboucher sur une demande de soumissions;
- améliorer ou modifier la stratégie d'approvisionnement, l'estimation des coûts, les échéanciers, la définition des besoins, la base de paiement, la stratégie d'évaluation et d'autres volets de ce besoin;

- devenir un acheteur mieux avisé grâce à une meilleure connaissance des produits et services offerts par l'industrie dans le domaine d'intérêt;
- évaluer les solutions de rechange susceptibles de permettre de répondre au besoin.

3. Sécurité

La présente DDR ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

4. Demande de renseignements

Les répondants sont priés de fournir des renseignements détaillés et complets sur les points suivants :

1. Veuillez expliquer comment l'industrie fournit, à l'heure actuelle, ces services (une liste non exhaustive de services figure à l'annexe A) de façon commerciale et aux marines des autres pays.
2. Comment la base de paiement est-elle normalement structurée?
Des options peuvent inclure une majoration (fondée sur quoi et à quelle valeur), un tarif quotidien ou une autre base. Si un taux de « x pourcent » est appliqué, comment cela varie-t-il selon le bien ou le service, si variation il y a?
3. Tout en gardant à l'esprit que le Canada recherche l'optimisation des ressources et l'obtention de prix justes et raisonnables :
 - a. De quelle façon les vendeurs peuvent-ils garantir ou démontrer que le meilleur prix (ou du moins un prix juste et raisonnable) a été obtenu pour chaque besoin?
 - b. La concurrence quant à l'établissement des prix peut-elle se faire de façon efficace et en temps opportun dans tous les ports du monde? Les vendeurs dans les ports étrangers tiennent-ils des listes de fournisseurs pour les différents besoins et demandent-ils régulièrement les prix révisés afin de s'assurer qu'ils fournissent le meilleur rapport qualité-prix à leurs clients en visite? Veuillez expliquer ce processus.
 - c. Si les devis sont demandés sur une base individuelle, quelles sont les limites raisonnables en termes de seuils en dollars et quelles sont les mesures que les vendeurs doivent prendre pour obtenir ces devis et les communiquer aux clients avant l'achat?
4. Qu'est-ce qu'une zone de couverture raisonnable dans le cadre d'un seul marché ou d'une seule entente contractuelle – zones individuelles conformément à l'appendice B, ou un marché plus vaste pour plusieurs zones ou pour toutes les zones?
5. Quelles méthodes peut-on utiliser pour évaluer aussi bien les capacités/qualifications/ressources du vendeur que les prix offerts, en utilisant la base de paiement possible?

6. Quelles sont les normes de l'industrie pour le maintien de fournisseurs de services directs dans les ports étrangers plutôt que le recours aux sous-traitants? Comment cela peut être pris en considération dans le cadre d'une évaluation?
7. Comment les devises étrangères sont traitées? Quelles sont les sources communes des taux de change, quels taux sont utilisés et applique-t-on une majoration dans l'industrie?
8. Quelles mesures de performance pourraient être incluses dans la demande de soumissions et le dossier contractuel subséquent pour garantir que le vendeur livre les articles selon la demande? Comment peut-on l'évaluer?

5. Demandes de renseignements supplémentaires

Après l'examen de toutes les réponses présentées, le responsable de l'approvisionnement pourrait demander des renseignements supplémentaires à des personnes ayant présenté une réponse.

6. Notes aux fournisseurs intéressés

1. La présente DDR ne constitue pas un engagement de la part du Canada. Elle ne constitue pas un appel d'offres ni une demande de propositions (DP), et aucune entente ni aucun contrat en vue de répondre aux exigences qui y sont formulées ne sera conclu simplement parce qu'elle a été publiée. Le Canada n'a pas l'intention d'attribuer un contrat dans le cadre de la présente DDR ni de payer pour les renseignements sollicités. La personne intéressée est entièrement et exclusivement responsable de toute dépense qu'elle engage pour répondre, à ses propres risques, à la présente lettre d'intérêt, y compris la présentation de renseignements et les visites possibles.
2. Les discussions concernant les présentes exigences avec du personnel du projet qui représente Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou le MDN, ou tout autre représentant du gouvernement du Canada ou autre participant aux activités du projet, ne doivent pas être interprétées comme une offre d'achat ni comme un engagement de la part du MDN, de TPSGC ou du gouvernement du Canada en général.
3. Même si réponse à la DDR peut être fournie à titre commercial confidentiel et ne seront pas communiqués à un tiers à l'extérieur du gouvernement du Canada, le Canada se réserve le droit d'utiliser cette information pour appuyer l'élaboration de documents, notamment les devis, les budgets et les échéanciers. Les exigences peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent découler de l'information fournie en réponse à la présente DDR. Nous tenons à aviser les fournisseurs que tout renseignement présenté au Canada en réponse à la présente DDR pourrait ou non être utilisé par le Canada pour l'élaboration d'une DP subséquente potentielle. La publication de la présente DDR n'oblige pas le Canada à produire une demande de soumissions subséquente pour répondre aux exigences indiquées aux présentes, et ne le contraint pas juridiquement ou autrement à conclure une entente ni à accepter ou à rejeter une suggestion.

4. Aucune liste de fournisseurs admissibles ne sera établie dans le cadre de la présente DDR pour l'exécution de tout travail futur. En outre, la participation à la présente DDR n'est pas une condition ou un préalable à la participation à une demande de soumissions subséquente.
5. Les personnes intéressées devraient indiquer les renseignements à considérer comme confidentiels ou exclusifs à l'entreprise ou si la réponse contient des marchandises contrôlées.

7. Demandes de renseignements

Toutes les demandes de renseignements et autres communications relatives à la présente DDR doivent être adressées exclusivement au responsable de l'approvisionnement. Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées au responsable de l'approvisionnement au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture. Les demandes de renseignements reçues après ce délai pourraient demeurer sans réponse.

Les fournisseurs doivent formuler chaque question avec soin et en détail afin de permettre au gouvernement de fournir une réponse précise. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les demandes portant la mention « exclusif » seront traitées comme telles, sauf dans les cas où le Canada constate que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le gouvernement peut réviser les questions ou peut demander au fournisseur de le faire afin d'éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à tous les fournisseurs. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les fournisseurs.

Des modifications pourraient être apportées à la DDR et seront affichées sur le minisite Appels d'offres <http://Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres>. Il incombe à chaque partie intéressée de consulter le site pour vérifier s'il y a eu des modifications.

8. Date limite

Les réponses à la présente DDR doivent être remises à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada - Unité de réception des soumissions au plus tard à la date et à l'heure, et à l'endroit, indiqués sur la page 1 du présent document.

Les réponses doivent clairement indiquer le numéro de demande de soumissions sur la page couverture de la trousse de renseignements.

9. Responsable de l'approvisionnement

Michal Szczesniak
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Approvisionnements, Victoria
Téléphone : 1.250.363.8312
Courriel : michal.szczesniak@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Appendice A : Description de l'exigence

Fournir des services logistiques déployés aux navires des classes IROQUOIS, HALIFAX, PROTECTEUR, KINGSTON et VICTORIA, à différentes classes de navires militaires et au personnel de soutien affectés aux Forces maritimes du Pacifique et aux Forces maritimes de l'Atlantique, lorsqu'ils sont déployés dans les zones géographiques définies à l'annexe B. Les biens ou les services peuvent être requis dans différents ports ou autres endroits de la région géographique en question. Les services doivent être fournis sur demande.

Lors d'un déploiement, le soutien logistique fourni doit comprendre, sans s'y limiter, la prestation des biens et services suivants :

- a. Dédouanement
- b. Services d'interprétation
- c. Coordination de la collecte des ordures
- d. Enlèvement des eaux usées : collecte, stockage et transfert
- e. Enlèvement de l'huile usée et de l'eau accumulée
- f. Élimination des matières dangereuses
- g. Eau potable fraîche
- h. Services de pilotes, de remorqueurs, de manœuvres des cordages et d'accostage
- i. Services de déchargement par allèges
- j. Services de grue
- k. Planches d'embarquement (passerelles).
- l. Camionnage des marchandises, temps libre, stationnement, détention
- m. Services de bateau-taxi
- n. Location de véhicules
- o. Service d'autobus
- p. Location de plate-forme pour la peinture
- q. Services de chariots élévateurs à fourches
- r. Service téléphonique
- s. Service Internet
- t. Défenses
- u. Administration et coordination des services aéroportuaires
- v. Administration et coordination du traitement des passagers
- w. Raccordement et alimentation en électricité et en vapeur
- x. Raccordement et service de télévision par câble
- y. Prestation de services de protection de la Force
- z. Coordination du service de buanderie et de nettoyage à sec
- aa. Coordination des services bancaires et de change
- ab. Carburant (il est possible que le carburant fasse l'objet d'un appel d'offres distinct)
- ac. Barrières de confinement
- ad. Coordination de la réparation locale de matériel du navire/de l'unité
- ae. Coordination de l'hébergement
- af. Vivres
- ag. Période de réparation et de maintenance – Services de réparation mineures

Appendice B : Zones géographiques

Zone 1 : Côte Ouest des États-Unis. La zone de la côte Ouest des États-Unis (É.-U.) comprend tous les ports américains bordant l'océan Pacifique et toutes les étendues d'eau voisines, y compris la mer de Béring et le golfe de l'Alaska, les eaux côtières des États de Washington, de l'Oregon et de la Californie, et les eaux bordant les îles hawaïennes. Quelques ports de cette zone : Dutch Harbor, Seattle, Everett, Portland, San Francisco, San Diego, et Pearl Harbor.

Zone 2 – Côte Ouest du Mexique et de l'Amérique centrale. La zone de la côte Ouest du Mexique et de l'Amérique centrale comprend tous les ports bordant l'océan Pacifique et toutes les étendues d'eau voisines à partir de la frontière entre les É. U. et le Mexique jusqu'au Sud de Panama, y compris le golfe de Californie et le golfe de Panama. Quelques ports de cette zone : Manzanillo, Rodman et Balboa.

Zone 3 – Côte Ouest de l'Amérique du Sud. La zone de la côte Ouest de l'Amérique du Sud comprend tous les ports bordant l'océan Pacifique et toutes les étendues d'eau voisines à partir de l'extrémité nord de la côte Ouest de la Colombie jusqu'à la côte Sud Ouest du Chili, y compris les îles Galapagos et le golfe de l'île de Santa Clara. Quelques ports de cette zone : Guayaquil, Callao et Valparaiso.

Zone 4 – Côte de l'océan Pacifique Sud. La zone de la côte de l'océan Pacifique Sud comprend tous les ports bordant le Pacifique Sud et toutes les étendues d'eau voisines (p. ex. mer de Tasman, mer de Corail, mer des Salomon, mer d'Arafura, mer de Timor), y compris les ports d'Australie, de Nouvelle Zélande, de la Nouvelle-Calédonie, de Fiji, notamment les îles Mariannes, les îles Marshall et les îles Caroline. Quelques ports de cette zone : Guam, Sidney, Darwin, et Auckland.

Zone 5 – Côtes du Japon, de la Corée du Sud et de la Chine. Les côtes du Japon, de la Corée du Sud et de la Chine comprennent tous les ports du Japon, de la Corée du Sud, de la République populaire de Chine situés dans le Pacifique Nord et tous les plans d'eau contigus (la mer du Japon, la mer Jaune, la mer de Chine méridionale, le détroit de Formose et la mer de Chine orientale), y compris ceux de Taïwan. Quelques ports typiques : Yokosuka, Shanghaï et Hong Kong.

Zone 6 – Côtes du Pacifique Sud-Ouest. La zone des côtes du Pacifique Sud-Ouest comprend tous les ports bordant le Pacifique Sud-Ouest et toutes les étendues d'eau voisines (p. ex. mer de Chine méridionale, mer des Philippines, détroit de Malacca, mer d'Andaman et baie du Bengale) à partir de l'extrémité nord de la côte Est du Vietnam jusqu'à la côte Est de l'Inde, tout au sud jusqu'à Madras. Cela inclut la Nouvelle-Guinée, les Philippines, le Vietnam, la Thaïlande, Singapour, le Cambodge, la Malaisie, l'Indonésie, le Timor-Oriental, Brunei et le et Myanmar. Quelques ports typiques : Singapour et Phuket.